



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 94057

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord. Un rapport, rédigé sur cette question par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Christian Gal, a été remis au ministre en juillet 2005, sans être diffusé. À plusieurs reprises les associations d'anciens combattants en ont demandé la mise à disposition. Selon les réponses obtenues, il semblerait que cette étude soit un stade intermédiaire dans la réflexion du Gouvernement sur le sujet et qu'elle nécessite des compléments d'analyse juridique. Après sept mois de réflexion et d'analyses complémentaires, il souhaite connaître dans quel délai il entend faire connaître le fruit de ces travaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés. Le ministre rappelle qu'à sa demande M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a souhaité que le Gouvernement saisisse pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94057

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4827

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7777